

lettres épiscopales, publiées à cette occasion, disent en des termes qui diffèrent très peu qu'à l'occasion de la mort du Tzar des prières publiques seront célébrées pour implorer la bénédiction de Dieu sur la Russie et sur la France. De fait, nulle part on n'a célébré de services, de messes de *Requiem*, mais des saluts pendant lesquels on a assez généralement chanté les litanies de la Très Sainte Vierge pour demander à Dieu par Marie, à qui les Russes ont conservé une si grande dévotion, d'unir, dans la foi, les deux nations déjà unies dans la sympathie et le dévouement.

S'il est permis de prier *en particulier* pour ceux qui sont séparés de l'Eglise, par excommunication ou schisme ou hérésie, les catholiques seuls, c'est-à-dire ceux-là seuls qui font partie du corps de l'Eglise, ont droit, suivant la discipline actuelle, aux prières publiques faites au nom de l'Eglise.

DE L'INVOCATION DES AMES DU PURGATOIRE

Nos réponses aux objections contre l'efficacité de la prière des fidèles défunts ont excité chez les lecteurs de la *Semaine Religieuse* un vif intérêt, qui s'est manifesté par un certain nombre de lettres où de nouvelles questions nous sont posées sur le même sujet.

Quelle est en cette matière la doctrine de l'Eglise ?—Invoquer les âmes du purgatoire, est-ce une innovation ?—Est-il permis de prier ces saintes âmes ?—

Le moyen le plus expéditif, croyons-nous, de satisfaire les pieux désirs de nos correspondants, c'est d'exposer ici l'enseignement des théologiens sur l'invocation des trépassés.

L'Eglise, en effet, sans avoir rien défini sur cette question, semble approuver et autoriser, au moins par son silence, la doctrine la plus communément admise par les docteurs catholiques.

—Mais avant d'entreprendre l'exposition de cette doctrine, qu'il nous soit permis de le faire observer : avec un peu d'attention, on trouvera en même temps dans les lignes suivantes des preuves nombreuses et manifestes de l'antiquité de l'usage de prier les âmes du purgatoire.—

« Toutes ces âmes, dit Suarez, sont saintes, chères à Dieu ; la charité les porte à nous aimer et elles savent, au moins d'une